



Référence: ICC-ASP/23/IS/04

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments aux États invités et, se référant à sa note verbale ICC-ASP/23/S/01 du 22 janvier 2024, a l'honneur de demander que les noms des représentants désignés par les États invités, ainsi que des suppléants et des conseillers qui les accompagnent, pour la vingt-troisième session de l'Assemblée, prévue à La Haye du 2 au 7 décembre 2024, soient soumis bien à l'avance afin de faciliter les travaux de l'Assemblée.

La communication adressée par l'État invité devrait, de préférence, mentionner le nom du représentant de l'État invité, ainsi que les noms des suppléants et conseillers, pour la vingt-troisième session.

Les communications doivent être envoyées au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, bureau A.00.49, Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK, La Haye, Pays-Bas. Des copies peuvent aussi être envoyées par courriel ([asp@icc-cpi.int](mailto:asp@icc-cpi.int)). À partir du 2 décembre 2024, toutes les communications pour la vingt-troisième session doivent être remises directement au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au début de la session.

Des informations complémentaires concernant la vingt-troisième session peuvent être consultées sur le site Internet de la Cour (<http://www.icc-cpi.int>).

La Haye, le 23 janvier 2024

